**Date d'édition :** 14/02/2023



# Référentiel de Paye



# 200587

# Prime forfaitaire mensuelle (service de santé des armées)

# 1. Identification

Code BJ	200587			
Libellé bulletin de Paie	PRIME FORF.MENSUELLE			
Code PAY	0587			
Libellé	Prime forfaitaire mensuelle (service de santé des armées)			
Référence	200587			
Libellé complémentaire				
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées -Défense (civils)			
Chapitre RdP	Indemnitaire			
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	26/11/1998			
Date d'abrogation de l'indemnité				
Date de début de validité de la fiche	01/01/2022			
Date de fin de validité de la fiche				
Impacts de l'évolution juridique	Conditions d attribution Références juridiques			
Documentation Pissarho				
	en_masse/200587_MINARM_SSA_PRIME_FORF_MENSUELLE_v2.pdf en_masse/200587_MINARM_SSA_PRIME_FORF_MENSUELLE_Annexe_v2.pdf n_masse/EL_22_mvt_22.XLSX			

# 2. Références juridiques

Commentaire

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense.		DEFP9801941D
Arrêté du 11 mai 2022 fixant la liste des indemnités attribuées aux agents du corps des aides- soignants civils du ministère de la défense		ARMH2206669A
Arrêté du 23 avril 1975 relatif à l'attribution d'une prime spéciale de sujétion et d'une prime forfaitaire aux aides-soignants		

**Date d'édition :** 14/02/2023

#### 3. Conditions d'attribution

### 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

S - Stagiaire T - Titulaire

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

La prime forfaitaire spéciale est attribuée aux agents relevant des grades d'aide-soignant au sein du corps des aides-soignants civils du ministère de la défense (décret n° 2021-1869 du 29 décembre 2021).

### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Néant

### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

## 4. Incompatibilités

## Commentaire

Cette prime est incompatible avec l'attribution de primes et indemnités de même nature servies à des fonctionnaires autres que ceux visés par le décret 98-1057.

## 5. Modalités de liquidation

1 -

#### 5.1 Expression métier

Le montant de la prime forfaitaire mensuelle est fixé à : 15,24 €

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

**Date d'édition :** 14/02/2023

# 6. PAY

## **6.1 Information PAY: NEANT**

## 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
0587	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	0100	0000100	1
Prime forfaitaire mensuelle (service de santé des années)	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

### **Commentaires**

Code Taux 0000 Taux mensuel prime forfaitaire aux aides-soignants établissements livre IX du code de la santé publique - service de santé des armées

## **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui